

entière, elle a demandé à toutes les parties de profiter de ce potentiel pour donner aux institutions de la Conférence les moyens d'agir efficacement lorsque la sécurité est menacée.³

Alors qu'elle s'adressait au Conseil des ministres, à la fin janvier 1992, la ministre a exposé les priorités du Canada; à savoir : l'importance qu'il accorde au respect des droits de la personne, dans la prévention des conflits en particulier; l'instauration de démocraties pluralistes viables pour bâtir la sécurité; la menace que présente les migrations massives au sein de l'Europe et à laquelle il faut trouver une solution; et les problèmes de transferts d'armement et de prolifération nucléaire, auxquels il faut vraiment s'attaquer.⁴

À l'ouverture de la conférence d'examen d'Helsinki, la ministre a expliqué en détail la façon dont le Canada envisageait le renforcement des institutions de la CSCE en ce qui a trait à la gestion des conflits. Il est nécessaire, selon le Canada, de parfaire ces institutions pour qu'elles se concentrent sur les problèmes véritables dans leurs consultations et leurs décisions politiques. «Ce n'est pas de nous lire nos discours dont nous avons besoin mais de nous attaquer aux problèmes auxquels l'Europe est confrontée.»⁵ Pour le Canada, cela signifie réussir à intégrer des procédures spéciales dans les démarches prévues par la CSCE. Il faut aussi faire clairement la distinction entre la CSCE et d'autres organisations régionales ou mondiales. En revanche, il n'y a nul besoin de doter la CSCE des moyens de mise en oeuvre des décisions, s'ils peuvent être fournis en coopération avec d'autres organisations.⁶

Dans son allocution de clôture à la conférence d'Helsinki, M^{me} McDougall a de nouveau déclaré qu'il fallait dépasser le seul engagement et agir. À son sens, le document que les participants étaient en train d'adopter changerait radicalement la CSCE, ce qui signifiait :

Nous devons maintenant adapter nos façons d'agir aux nouvelles réalités, ce qui n'est jamais facile. Pour y parvenir, il faut faire des compromis, tenter de comprendre le raisonnement des autres et faire preuve de responsabilité politique. Franchement, ces attitudes n'ont

³ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine», *Déclaration*, 92/38, 10 septembre 1991.

⁴ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Allocution prononcée par l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion du Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe», *Déclaration*, 92/3, 30 janvier 1992.

⁵ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la réunion de suivi d'Helsinki sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe», *Déclaration*, 92/12, 24 mars 1992, p. 2.

⁶ *Ibid.*, p. 3.